
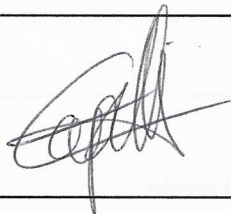





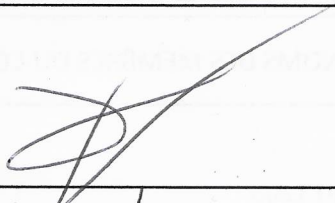



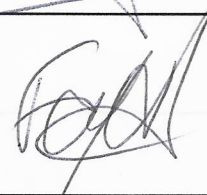


## FEUILLE DE PRESENCE CONSEIL DU 22 AVRIL 2026

NOMS DES MEMBRES DU CONSEIL	Absent / pouvoir	SIGNATURE
DONNET Louis	P	
CAPELLI Aurélie	P	
DIJON Benoit	P	
STEEMERS Pascale	P	
GAILLAC Michel	P	
SAINT-CYR Danielle	P	
FLAVIGNY Ghislaine	Excusi	Procurator à Domelle SAINT-CYR 
PAGANO Elvire	P	
CROUZET Jean-Baptiste	P	

BRUSSEAUX Guillaume	excuse	
ESTEVENIN Julie	A dans pavain c Benot DISON	
LOUCHE Robin	P	
CHAUDERAC Christophe	P	
MANGIN Jean-Baptiste	P	
FAYAD Lydia	P	

POUVOIR POUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Je soussigné(e), Nom et prénom : FLAVIGNY GHISLAINE

Qualité :

- Adjoint(e) municipal(e) de la commune  
 Conseiller(ère) municipal(e) de la commune

Donne pouvoir à : Nom et prénom : SAINT CYR DANIELE

Qualité :

- Adjoint(e) municipal(e) de la commune  
 Conseiller(ère) municipal(e) de la même commune,

Pour me représenter et voter en mon nom lors de la séance du Conseil Municipal qui se tiendra le .....22/04/26..... à ...20H30..... à la mairie de Domazan,

Fait à Domazan, le 20/04/26

Signature du mandant (conseiller absent) : [.....]

*Flavigny*

Lu et approuvé, Signature du mandataire (conseiller présent) : [Daniele SAINT-CYR.]

*Lu et Approuvé*

*Daniele*

- Conformité au CGCT :
  - L'article L. 2121-20 du CGCT autorise les pouvoirs pour les conseillers municipaux absents.
  - Un conseiller ne peut détenir plus d'un pouvoir (article L. 2121-21).
  - Le pouvoir doit être écrit, daté et signé par le mandant (conseiller absent).
- Mentions obligatoires :
  - Identité complète du mandant et du mandataire.
  - Date et lieu de la séance concernée.
  - Objet précis du pouvoir (vote sur des points spécifiques si nécessaire).
- Transmission :
  - Le pouvoir doit être remis au maire ou au secrétaire de séance avant le début de la réunion.
  - Il est annexé au procès-verbal de la séance.
- Cas particuliers :
  - Si le mandataire est lui-même absent le jour de la séance, le pouvoir devient caduc.
  - Un pouvoir général (sans précision des points de vote) est valable pour toute la séance.

**POUVOIR POUR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Je soussigné(e), **Nom et prénom** : ...ESTEVENIN Julie.....

**Qualité :**

- Adjoint(e) municipal(e) de la commune  
 Conseiller(ère) municipal(e) de la commune

**Donne pouvoir à : Nom et prénom** : ...DIJON Benoît.....

**Qualité :**

- Adjoint(e) municipal(e) de la commune  
 Conseiller(ère) municipal(e) de la même commune,

Pour me représenter et voter en mon nom **lors de la séance du Conseil Municipal** qui se tiendra le ...22/04/26... à ..... à la mairie de Domazan,

**Fait à** ...Domazan..., le ...15/04/26.....

**Signature du mandant** (conseiller absent) : [......]

**Lu et approuvé, Signature du mandataire** (conseiller présent) : [...lu et approuvé...]

- Conformité au CGCT :**
  - L'article L. 2121-20 du CGCT autorise les pouvoirs pour les conseillers municipaux absents.
  - Un conseiller ne peut détenir **plus d'un pouvoir** (article L. 2121-21).
  - Le pouvoir doit être écrit, daté et signé par le mandant (conseiller absent).
- Mentions obligatoires :**
  - identité complète du mandant et du mandataire.
  - Date et lieu de la séance concernée.
  - Objet précis du pouvoir (vote sur des points spécifiques si nécessaire).
- Transmission :**
  - Le pouvoir doit être remis au maire ou au secrétaire de séance avant le début de la réunion.
  - Il est annexé au procès-verbal de la séance.
- Cas particuliers :**
  - Si le mandataire est lui-même absent le jour de la séance, le pouvoir devient caduc.
  - Un pouvoir **général** (sans précision des points de vote) est valable pour toute la séance.